

> CAFERUIS

(CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE
D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le CAFERUIS est un diplôme de niveau 6.

Durée de la formation :

- 18 mois

Contenu :

- La formation se répartit en 4 blocs de compétences :

> **BC1** : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150h).

> **BC2** : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale (100h).

> **BC3** : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale (60h).

> **BC4** : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90h).

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Pour obtenir le CAFERUIS, le candidat doit réussir les quatre épreuves de la certification.

Pré-requis :

- Être titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat au moins de niveau 5 visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles

- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au RNCP au moins de niveau 6

- Être titulaire d'un diplôme d'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, certificat ou titre inscrit au RNCP classé au niveau 5

- Être titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4

Les candidats cités aux 3^e et 4^e doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie solidaire.

LE METIER

Le titulaire du CAFERUIS assure l'encadrement d'une équipe et le pilotage des actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des usagers au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette fonction essentielle nécessite des compétences en conception et conduite de projets, évaluation et développement de la qualité, expertise technique, management d'équipe, organisation du travail, gestion administrative et budgétaire, communication et gestion de partenariats.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.
- Répondre de manière fiable aux besoins spécifiques de la personne aidée (enfants, familles, personnes en situation de handicap et/ou âgées) et veiller à sa participation à la vie sociale et citoyenne.
- Découvrir différents lieux d'exercice professionnel en fonction de l'option choisie (services d'aide à domicile, EHPAD, foyers logements, milieu scolaire...).
- Accéder à un emploi repéré grâce à un diplôme reconnu par l'Etat.
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Les titulaires d'un diplôme en travail social bénéficient d'allègements de formation sur la partie théorique.

Pour les personnes en fonction d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale, l'allègement de la durée de formation pratique peut être réduite de moitié.

Il exerce des postes tels que chef de service, responsable de service éducatif ou social, cadre socio-éducatif, responsable d'unité, responsable de pôle ou encore adjoint de direction.

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	25 %	41 %	53 %	100 %
2ème année	37 %	49 %	61 %	100 %
3ème année	53 %	65 %	78 %	100 %

(*Aides financières supplémentaires, consulter le CFA PSS)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com